

L'évolution de la perception et de l'intégration des personnes handicapées dans la société durant la seconde moitié du vingtième siècle en Belgique

Travail de fin d'études secondaires
Cours d'Histoire – Mr C. Dumonceau

Introduction

Dans la société actuelle, une place de plus en plus importante est accordée aux personnes handicapées. Comment leur perception par la société a-t-elle évolué au cours de ces dernières décennies ? Quels pas ont été franchis dans le but de les intégrer ? C'est à ces questions que je tenterai de répondre dans ce travail, en me basant sur des recherches personnelles.

J'ai choisi d'orienter mes recherches vers les services proposés aux handicapés par différents organismes, entre autres la Fédération des Sourds, l'Œuvre Nationale des Aveugles et la Ligue Braille, mais également par des services plus généraux, comme la presse écrite ou télévisuelle.

Je me concentrerai essentiellement sur des handicaps « physiques » tels que la cécité, la surdité ou encore la paralysie. En effet, le sujet du handicap est tellement vaste que je ne pourrais en faire le tour dans ce travail. J'ai choisi de laisser de côté les handicaps « mentaux » car dans ce domaine, il existe un très grand nombre de pathologies, à traiter au cas par cas, suivant les difficultés de chaque personne. Il est donc moins aisé d'en prendre une tranche représentative et de l'étudier. De plus, je n'ai reçu que peu de réponses à mes requêtes et je ne suis donc pas en possession d'une quantité de documents suffisante sur lesquels me baser.

Une grande partie de mon travail sera consacrée aux difficultés rencontrées par les aveugles et malvoyants, pour la simple raison que mon père étant lui-même atteint de cécité, je les vis au quotidien depuis toujours. En outre, je dispose grâce à lui de contacts au sein de différentes associations venant en aide aux aveugles.

Mon exposé sera en lui-même divisé en quatre chapitres principaux. J'aborderai le sujet des progrès marquants en ce qui concerne la personne handicapée, que ce soit dans des domaines comme la technologie et la médecine ou dans l'évolution des mentalités. Il sera également question de la vie quotidienne des handicapés, dans laquelle on retrouve l'accessibilité des différents lieux ainsi que les transports. Je parlerai de la formation et des possibilités d'emplois dans le chapitre traitant de la vie professionnelle, et enfin, il sera question des loisirs.

Il y a cinquante ans...

Les années quarante et cinquante ont vu se développer considérablement les organismes d'aide aux personnes handicapées déjà existants, et nombreux sont également les associations et organismes qui se sont créés lors de cette période. Pourquoi un tel essor dans cette filière, et pourquoi précisément à ce moment là ?

Ce n'est pas un hasard. Les années quarante et le début des années cinquante sont représentatives des années d'après-guerre. C'est cette piste qu'il faut creuser si l'on veut une réponse. En effet, une guerre n'est pas seulement marquée par des pertes humaines, mais aussi par la mutilation de nombreux soldats. C'est ainsi que beaucoup d'hommes se retrouvèrent aveugles, sourds ou encore mutilés à cause des explosions et des bombardements.

Quelques grands pas

Technologies

Certains progrès technologiques ont eu un effet considérable sur la vie des personnes handicapées. Alors que quelques-uns d'entre eux n'étaient à la base pas conçus spécialement pour ces personnes, ils leur ont pourtant grandement facilité le quotidien.

Prenons par exemple le téléphone cellulaire ou GSM (Global System for Mobile communications) apparu dans les années 1990. Étudié pour permettre à son détenteur d'être joignable n'importe où, il permet aux sourds de communiquer facilement avec d'autres personnes (elles-mêmes sourdes ou entendants) grâce à la possibilité d'envoyer et de recevoir des messages sous forme de texte, autrement dit des SMS (Short Message Service). La communication leur avait déjà été facilitée grâce à l'utilisation du fax, mais le réseau de

personnes étant en possession d'un fax est beaucoup plus restreint que celui des propriétaires d'un téléphone portable. De nombreux sourds utilisent également internet comme outil de communication, notamment grâce aux courriels et aux messageries instantanées du type MSN Messenger ou Yahoo ! Messenger, qui sont elles aussi très répandues, surtout chez les jeunes. L'arrivée de ces moyens a constitué une véritable révolution dans la vie des personnes atteintes de surdit . Jusqu'alors,  tant dans l'impossibilit  d'utiliser un t l phone, les sourds ne pouvaient communiquer de fa on instantan e ou m me rapide, puisqu'ils n'avaient pour moyen de communication que le courrier postal.

D'autres outils ont  t  con us et d velopp s sp cialement pour les handicap s. Dans le cas de la c cit , les exemples sont tr s nombreux.

Ainsi, il existe par exemple un instrument appel  TV-Loupe ou Vid o-Loupe, constitu  d'un  cran du m me type que celui d'un ordinateur, qui est reli    un bras semi-fixe au bout duquel se trouve une cam ra miniature et une lampe, et   un boitier de commande qui permet de r gler la luminosit , le contraste et l'agrandissement de l'image. Un plateau mobile vient compl ter cet appareil. C'est sur lui que les documents sont pos s afin d' tre analys s. Ce syst me permet   la personne malvoyante de lire et d' crire puisqu'il peut agrandir l'image jusqu'  40 fois.



Exemple de Vid o-Loupe

1

Il existe  galement des logiciels d'agrandissement et/ou de synth se vocale   installer sur un ordinateur qui permettent aux aveugles et malvoyants d'utiliser l'outil informatique. Des logiciels du m me type sont adapt s aux t l phones cellulaires, mais tous les appareils ne sont pas compatibles.



Exemple de barrette braille

A noter aussi des programmes permettant de transcrire les informations apparaissant   l' cran en caract re braille sur une barrette reli e   l'ordinateur.

¹ http://www.liguebraille.be/content/lig_braille/rapport_2004/ecran.jpg

Ces outils étant malheureusement très onéreux, l'AWIPH peut prendre une partie de leur coût en charge, lorsque le bénéficiaire remplit certains critères établis.

En ce qui concerne les handicapés moteurs, les principales avancées technologiques résident dans l'adaptation et la modernisation des prothèses (ce sujet sera abordé dans le chapitre suivant) et des fauteuils roulants. Au fil des années, les chaises roulantes sont devenues de plus en plus légères et maniables, grâce à l'utilisation de nouveaux types de matériaux, comme par exemple le carbone.

La deuxième partie du vingtième siècle a également été témoin de l'apparition sur le marché de divers types de fauteuils roulants motorisés, permettant aux handicapés moteurs dont les bras sont également paralysés (du moins en partie) de se déplacer de façon autonome malgré tout. Enfin, il existe à présent des fauteuils roulants adaptés à la pratique de différents sports.



³ Handisport : le rugby

Des progrès sont aussi à signaler dans la conception des véhicules. Il est de plus en plus facile de faire adapter un véhicule pour une personne handicapée. Ainsi, il existe des voitures dont l'ensemble des commandes se trouvent au volant, pour permettre aux personnes dont les jambes sont paralysées de conduire. De plus, différents types de véhicules sont, à l'heure actuelle, aptes à transporter des personnes en chaise roulante.

Malheureusement, l'adaptation d'un véhicule reste très coûteuse.

Médical et paramédical

La médecine a incontestablement fait d'immenses progrès depuis les années d'après guerre. A l'heure actuelle, de nombreux examens médicaux permettent de déceler et de diagnostiquer rapidement un handicap, et ce même avant la naissance. De cette façon, le patient peut être rapidement pris en charge afin de ralentir la progression de l'infirmité, voire même de la

² http://www.liguebraille.be/content/lig_braille/rapport_2004/ordi.jpg

³ http://paralympic.nortia.org/Images/Photos/Rugby_01.jpg

stopper. Il n'est évidemment pas toujours possible d'intervenir sur la « croissance » du handicap, mais on peut malgré tout mettre en place des moyens médicaux ou techniques permettant de rendre la vie du patient infirme plus facile.

Diagnostiquer n'est pas le tout, encore faut-il soigner. En cas de handicaps tels que la cécité, la surdité, la paraplégie ou la tétraplégie, un traitement médicamenteux est parfois envisagé, mais rarement en traitement unique. Il est souvent accompagné de chirurgie ou de kinésithérapie, par exemple.

De même que la médecine, la chirurgie a elle aussi beaucoup évolué. Ainsi, il y a cinquante ans, il n'était pas envisageable d'opérer un patient des yeux ou des oreilles pour espérer améliorer sa vue ou son ouïe. Depuis quelques années, c'est tout à fait possible grâce aux nouvelles techniques comme la microchirurgie ou la chirurgie au laser, cette dernière technique étant un peu plus ancienne. Les chirurgiens disposent à présent d'instruments de très haute précision, très utiles également en neurochirurgie. Ce domaine est très important pour des affections d'ordre paralytique. Pour revenir à la microchirurgie, elle est très utile lors d'opérations des yeux ou des oreilles. En effet, à l'heure actuelle, certaines personnes peuvent retrouver totalement ou partiellement le sens qui leur fait défaut, grâce à des micro implants.

En ce qui concerne la chirurgie orthopédique, les progrès effectués ces dernières années sont eux aussi significatifs. Dans les années cinquante, les techniques étaient encore assez rudimentaires. Ce sont les nouveaux instruments et matériaux arrivés sur le marché depuis lors qui ont permis une telle amélioration qualitative. En ce qui concerne les prothèses internes (os artificiels, broches, etc.), elles sont de très bonne qualité et ne se remplacent en général qu'au bout de dix ans au plus tôt, en plus de présenter un risque de rejet infime.

Dans le domaine paramédical, la kinésithérapie est très importante pour les handicapés moteurs, puisqu'elle a pour but d'apporter des soins au corps par le mouvement. Elle est un exemple très marquant de l'évolution médicale et paramédicale de la deuxième moitié du vingtième siècle puisqu'elle n'est apparue de façon officielle que vers la fin des années quarante. La kinésithérapie a évolué en parallèle avec l'orthopédie puisqu'il s'agit souvent de traiter une partie du corps préalablement traitée par l'orthopédie.

Enfin, beaucoup de progrès ont été faits au niveau des prothèses et orthèses. Les avancées marquantes dans ce domaine se sont produites après les grands conflits meurtriers comme la Première Guerre Mondiale, la Guerre du Viêt-Nam, etc.

Evolution des mentalités

Dans ce domaine, les progrès sont immenses. Il y a quelques années, lorsqu'un enfant naissait handicapé, on le cachait : le plus souvent, il était envoyé en centre fermé ou en atelier protégé, d'où il sortait rarement. L'invalidité était signe de honte. Petit à petit, cette idée s'est dissipée : de nombreux hommes sont rentrés handicapés à vie de la guerre. Cependant, le fait qu'ils aient combattu sous nos drapeaux était une fierté, ce qui a permis de les tolérer dans la société, à défaut d'y être intégré. Les invalides ont été acceptés peu à peu tels qu'ils étaient, avec leurs forces et leurs faiblesses. Au jour d'aujourd'hui, beaucoup de moyens sont mis en œuvre afin de leur venir en aide et de leur permettre d'être autonomes. Ils peuvent bénéficier de moyens techniques en partie financés par la Communauté Française afin de leur faciliter la vie. Les conditions sont cependant assez strictes et il faut un minimum d'aisance financière si l'on veut acquérir ces outils.

On retrouve l'aide aux handicapés dans de nombreux programmes électoraux, sous quelque forme que ce soit. Beaucoup de choses sont mises en œuvre pour permettre aux moins valides d'avoir les mêmes possibilités que quelqu'un d'autre. On tire aussi parti des avantages engendrés par le handicap : lorsque quelqu'un est privé de l'un de ses sens, il développe davantage les autres. Ainsi, un aveugle a souvent l'ouïe plus fine que Monsieur Tout-le-monde. La décision de la Police Fédérale d'engager six personnes aveugles a récemment été annoncée. Ces personnes seront intégrées à un projet pilote début mai : si celui-ci est concluant après une période test de six mois, trente personnes aveugles supplémentaires seront engagées. Ces gens seront affectés aux écoutes téléphoniques : certains tests dévoilent qu'un aveugle décèlera plus facilement, sur une bande sonore, les détails qui passeraient inaperçus par d'autres agents.⁴

Il reste du chemin à faire pour mieux intégrer les handicapés, et pour cela il est important d'informer les gens : le rejet vient souvent d'un manque d'informations. Il est normal et compréhensible de ne pas savoir comment réagir si l'on se retrouve face à une personne invalide, lorsque l'on n'en côtoie pas. La Ligue Braille a à ce sujet édité une brochure expliquant comment se comporter avec un aveugle face à telle ou telle situation, les choses à faire et à ne pas faire, et surtout pour quelles raisons.⁵

L'évolution des mentalités se remarque à tous les niveaux, il en sera donc question dans le reste de ce travail.

⁴ Inspiré de <http://www.braille.be/fr/jobPol.asp>

⁵ Références de la brochure : Herman VAN DYCK, « Pas cela, ceci »

Vie quotidienne

Accessibilité des lieux

Il y a quelques décennies, il était impossible pour une personne handicapée d'accéder aisément aux divers lieux publics. Les escaliers empêchaient les personnes se déplaçant en fauteuil roulant d'y accéder, les obstacles non indiqués aux aveugles mettaient ceux-ci en péril, etc. Les exemples sont malheureusement nombreux.

Depuis 1975, il existe en Belgique une loi qui impose aux responsables de l'aménagement du territoire de n'octroyer des permis de construire que si les normes architecturales d'accessibilité sont respectées. (...) Les normes techniques et architecturales sont d'application tant pour les bâtiments neufs que pour les immeubles anciens pour lesquels un permis d'urbanisme est sollicité. Actuellement, il n'existe aucun programme d'adaptation progressive du patrimoine bâti de notre région. Les personnes à mobilité réduite doivent donc se contenter du nombre limité de permis de construire ou de transformer qui sont sollicités.⁶ En septembre 1981, un Arrêté wallon porte à 80% du montant des travaux les subventions accordées dans le but d'aménager les bâtiments des services publics pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.⁷ De nombreux bâtiments sont à présent accessibles aux personnes à mobilité réduite... ou plus exactement à *motricité* réduite. En effet, alors que les rampes d'accès sont très présentes, qu'en est-il des feux de signalisation parlants, des différences de relief du sol pour prévenir les aveugles d'un éventuel danger, ou la transcription par écrit des annonces passées au micro ? Dans les bâtiments non plus, les règles ne sont pas toujours respectées, et certains aménagements sont faits en dépit du bon sens. Prenons par exemple la nouvelle gare de Charleroi. Dans le hall principal, un guichet est prévu spécialement pour les handicapés. Pour y accéder, il suffit de passer par une porte vitrée donc dangereuse pour les malvoyants qui risquent de se cogner en ne la voyant pas. En plus, il ne s'agit pas d'une simple porte battante : il faut tourner une poignée qui est bien entendu inaccessible pour les personnes en fauteuil roulant.

⁶ Extrait de la brochure « Des bâtiments à usage collectif accessibles, confortables et sécurisants pour tous », éditée par l'asbl GAMAH

⁷ Inspiré de la brochure « Des bâtiments à usage collectif accessibles, confortables et sécurisants pour tous », éditée par l'asbl GAMAH

Malheureusement, un pas doit encore être fait pour passer de la théorie à la pratique, même si les progrès dans ce domaine sont indéniables.

Transports

Les transports en commun sont encore très peu accessibles aux personnes que se déplacent en chaise roulante : pour accéder aux quais ainsi que pour monter dans un train, la seule solution est de solliciter d'autres personnes qui doivent soulever le fauteuil. Depuis peu, certains bus sont équipés d'une rampe permettant d'y embarquer et d'emplacements sans sièges équipés de ceintures pour empêcher le fauteuil de voyager.

Pour les aveugles, on constate d'abord une amélioration en ce qui concerne les bords des quais de train notamment : ils sont affublés d'une bande blanche ou jaune depuis longtemps déjà, mais lorsque des travaux sont effectués, des dalles à relief particulier sont installées au bord des quais, ce qui permet d'en signaler la proximité. De plus, en faisant une demande au préalable à la société concernée (SNCB, Tec, etc.), un employé peut accompagner la personne aveugle lors de ses déplacements, ou du moins l'accueillir à la sortie du train et l'installer dans le train qu'elle doit prendre ensuite, par exemple. En général, les contrôleurs s'occupent d'aider la personne à descendre du train à l'arrêt adéquat, mais tous ne le font malheureusement pas.

Il est important de signaler que les aveugles disposent d'une carte leur permettant d'utiliser gratuitement les transports en commun, ainsi qu'une carte « accompagnateur gratuit ». Ces cartes ne sont cependant accordées qu'aux personnes atteintes d'une invalidité permanente d'au moins 90%.

Les difficultés des sourds sont moins nombreuses et résident principalement dans le seul problème qu'elles n'entendent pas les annonces faites au micro, comme les retards ou les changements de quais. Il arrive aussi qu'un train soit arrêté durant de longues minutes en cours de trajet et ce pour diverses raisons. C'est ce qui est arrivé récemment à Marie-Anne Jacobs, dont l'interview est jointe en annexe ; n'étant pas informée de ce qui se passait, elle a paniqué.

La TEC a mis en place le bus 105, qui est un service de desserte porte-à-porte (dans une zone délimitée) spécialement conçu pour les personnes à mobilité réduite éprouvant des difficultés à utiliser les transports publics classiques. Ce service est assuré par des chauffeurs du TEC qui

se sont portés volontaires pour accomplir ce service. Ces chauffeurs sont formés spécialement par la Croix-Rouge. L'usager doit attendre le bus 105 au niveau du rez-de-chaussée, à l'heure et à l'endroit convenus. Le chauffeur l'aidera à embarquer et à s'installer dans le véhicule. Arrivé à destination, il aidera la personne à mobilité réduite à quitter le bus 105 en toute sécurité.⁸

Autonomie

En 1954, la Ligue Braille décide de mettre sur pied un enseignement ménager adapté à la cécité. (...) C'est là un moyen de rendre à la personne aveugle sa confiance et son autonomie. Des professeurs et des moniteurs (dont certains sont handicapés visuels) donnent des cours collectifs et des cours individuels à domicile. Outre l'économie domestique et les soins du ménage, les participants sont initiés à d'autres aspects de la vie quotidienne : leçons de locomotion avec la longue canne blanche, conseils aux consommateurs, etc. Rien n'est



négligé pour développer l'indépendance de la personne aveugle.⁹ D'autres organismes ont suivi le mouvement et offrent aussi la possibilité de suivre des cours gratuits. En 1988, la Ligue Braille crée un Service d'accompagnement, destiné à de jeunes adultes aveugles qui veulent vivre de façon autonome.¹⁰ En 1994 est inauguré un « jardin-parcours » destiné à l'apprentissage de la locomotion à la canne blanche ou avec un chien guide.¹¹

Se déplacer à l'aide
d'une canne blanche et
d'un chien guide

12

⁸ <http://www.tec-wl.be/index.aspx?PageId=633015138674881310#bus105>

⁹ « Historique de la Ligue Braille », document reçu par la Ligue Braille, page 3

¹⁰ Ibidem, page 3

¹¹ Ibidem, page 4

¹² http://www.chienguide.org/mmp/online/website/content/press/2006/image_5302/page_13.jpg

Vie professionnelle

Formations

L'accès aux écoles et universités habituelles ne sont malheureusement pas envisageable pour la plupart des personnes handicapées car les cours et les infrastructures ne sont pas adaptés. Au fil des ans, des centres de formation spécialisés ont été créés. C'est en 1961 qu'un service d'orientation et de réadaptation professionnelle voit le jour à la Ligue Braille. En 1969, on inaugure deux centres de formation pour téléphonistes et/ou dactylographes, toujours destinés aux aveugles. Le service de placement des stagiaires créé lui aussi en 1969 est devenu en 1992 un service spécialisé d'insertion professionnelle ouvert à toute personne aveugle ou malvoyante à la recherche d'un emploi.¹³ Ce ne sont que des exemples : d'autres centres de ce type existent aujourd'hui un peu partout en Belgique. L'AWIPH propose elle aussi des formations, soit en entreprise (en octroyant une prime à l'employeur), soit dans l'un des 14 centres de formation professionnelle agréés par l'AWIPH.

Métiers

La formation n'est qu'un pas avant d'entrer dans le monde du travail, et c'est là que le bât blesse. Peu d'employeurs acceptent d'embaucher des personnes handicapées. En France, une loi impose aux entreprises de plus de 20 employés que minimum 8% de leur personnel soit des personnes handicapées. Dans la pratique, on atteint difficilement les 5,5%, en moyenne.

Chez nous, le service de placement des stagiaires créé en 1969 par la Ligue Braille est devenu en 1992 un service spécialisé d'insertion professionnelle ouvert à toute personne aveugle ou malvoyante à la recherche d'un emploi.¹⁴ Il existe d'ailleurs d'autres services de ce genre.

¹³ Inspiré d'un document reçu par la Ligue Braille, traitant de l'historique de l'asbl

¹⁴ Ibidem

Loisirs

Sports

A l'heure actuelle, le sport est l'un des domaines dans lesquels les handicapés sont les mieux intégrés, bien que ce ne soit pas de la même façon que les valides, puisque la pratique des sports par des personnes à mobilité réduite nécessite quelques adaptations.

Les premiers Jeux paralympiques ont fait leur apparition après la Seconde Guerre mondiale. Cette compétition sportive avait pour but de permettre aux soldats anglais en fauteuil roulant de reprendre l'activité physique. Toutefois, les Jeux ont par la suite évolué en une compétition internationale d'élite à laquelle participent des athlètes ayant divers handicaps et provenant de partout dans le monde. (...) Dans la plupart des sports paralympiques, les compétiteurs ayant un handicap semblable se mesurent les uns aux autres en respectant les règlements qui régissent ces sports.¹⁵

A Charleroi, il existe un centre sportif pour personnes handicapées, qui fait partie de l'asbl Entente Carolorégienne pour l'Intégration de la Personne Handicapée. On peut y pratiquer de nombreux sports différents, du football au tir à air comprimé, en passant par le judo et le tennis de table. Chaque sport est adapté pour être accessible aux handicapés. Ainsi, le football est joué en fauteuil roulant et le tir est adapté aux aveugles grâce à un dispositif qui permet d'entendre grâce à un casque si l'on se rapproche de la cible ou si l'on s'en éloigne.

16

Logo de l'ECIPH



Culture

La culture est un milieu dans lequel il n'y a pas eu beaucoup d'évolutions, ce qui est compréhensible puisque c'est un domaine qui ne désavantage pas particulièrement les invalides. Les plus mal lotis sont les aveugles, mais à leur niveau, une grande adaptation a eu lieu lorsque les premiers « livres parlés » ont vu le jour. Il s'agit simplement de livres lus à voix haute et enregistrés sur un support audio. C'est également depuis cette époque que sont

¹⁵ <http://www.vancouver2010.com/fr/WinterGames/Games/HistoryParalympics>

¹⁶ <http://www.ententecarolo.be/logo.jpg>

disponibles les livres en caractère braille. Ces deux types de livres sont disponibles gratuitement à la bibliothèque de la Ligue Braille, qui est complétée par une ludothèque regorgeant de jeux adaptés aux aveugles et malvoyants.

Activités manuelles

De nombreux cours sont organisés afin de permettre aux invalides d'avoir des activités plus manuelles et artistiques. C'est pour les aveugles que ces choses sont les plus difficiles, mais à l'heure actuelle, beaucoup de choses sont mises en œuvre pour qu'eux aussi puissent faire quelque chose de leurs mains. Il y a encore vingt ans, les seules activités qui leur étaient proposées étaient le rempaillage et l'accordage de pianos. Aujourd'hui, des organisations comme l'Œuvre Nationale des Aveugles et la Ligue Braille proposent des cours de cuisine, d'art floral, de modelage, etc. Jean-Luc Michaux (interview en annexe) donnera d'ailleurs bientôt des cours de poterie organisés par l'Œuvre Nationale des Aveugles. Mais des associations adressées à tout un chacun (donc aux valides également) commencent à mettre en œuvre des infrastructures pour les moins valides. Ainsi, le mouvement Nature et Progrès, une association d'amoureux de la nature et de l'agriculture, a mis en place à Jambes un jardin didactique adapté aux personnes à mobilités réduites, non-voyantes, malvoyantes, sourdes et malentendantes.¹⁷

¹⁷ Inspiré de <http://www.natpro.be/jardin.htm>

Conclusion

Comme on a pu le voir, la perception des personnes invalides par la société a beaucoup évolué durant ces cinquante dernières années, et l'époque où les handicapés devaient être cachés à tout prix. Des lois sont apparues pour leur faciliter l'accès aux lieux publics et aux transports en commun, de nombreuses associations ont vu le jour et mis en place un grand nombre de services pour les divers aspects de la vie des personnes à mobilité réduite.

Il y a malgré tout encore des pas à franchir avant qu'un handicapé soit vraiment l'égal d'un valide. Les beaux discours et les lois ne font pas tout : une fois la théorie mise en place, il faut passer à la pratique. Or les gens ne sont pas encore assez à l'aise avec les moins valides, entre autres car ils manquent d'informations.

Pour résumer, nous sommes sur la bonne voie mais il faut redoubler d'efforts pour obtenir le résultat escompté, à savoir l'intégration totale des handicapés dans notre société.

Annexes

Les organismes

Voici une liste reprenant quelques organismes dont le but est de venir en aide aux personnes handicapées.

- Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH)
- Centre de Formation et de Réadaptation Professionnelle (CFRP)
- Mouvement social de personnes malades, valides et handicapées (ACIH-AAM)
- Association Nationale pour le Logement des Personnes Handicapées (ANLH)
- Groupe d'Action pour une Meilleure Accessibilité aux personnes Handicapées (GAMAH asbl)
- DYADIS asbl - Association Belge pour l'Attribution de Chiens d'Aide aux Handicapés

❖ Pour les aveugles :

- La Ligue Braille
- Œuvre Nationale des Aveugles (ONA)
- Les Amis des Aveugles
- La Lumière – Œuvre Royale pour Aveugles et Malvoyants

❖ Pour les sourds :

- Fédération Francophone des Sourds de Belgique (FFSB)
- Association de Parents d'Enfants Déficients Auditifs Francophones (APEDAF)
- Surdimobil

❖ Pour les handicapés moteurs :

- Groupe d'Entraide pour Hémiplégiques (G.E.H. asbl)

Interviews

Marie-Anne Jacobs, 53 ans, célibataire sans enfants. Sourde depuis l'âge de 3 ans.

I. *Dans la vie quotidienne, estimez-vous que le monde actuel est adapté aux personnes handicapées, et plus particulièrement aux sourds ?*

Je suis plutôt mal placée pour répondre à cette question car je vis pratiquement isolée.

(Marie-Anne vit seule et n'est pas autonome : elle ne fait pas ses courses, ses repas ni sa lessive elle-même.)



II. *Les aides pour les sourds (associations, organismes, etc.) sont-elles nombreuses ? De quels services les sourds peuvent-ils bénéficier ?*

Vivant au village, les associations sont généralement éloignées et surtout les rendez-vous étaient difficiles à prendre en temps réel et en autonomie à l'époque de la poste et du téléphone. De là, fréquentation réduite.

Une association s'est créée depuis 1 an et 4 mois: « Mes mains racontent » à Charleroi, j'y vais régulièrement grâce aux mails et sms me permettant de connaître les dates et de retenir des réservations rapidement et en autonomie. Un grand pas vers la "sociabilisation" et j'y vais aussi à cause de la présence des entendants sachant "signer" car c'est la mixité qui m'intéresse, sinon ce serait l'éternel ghetto des sourds repliés sur eux-mêmes.

III. *Quelle "révolution" d'ordre technique a-t-elle été la plus importante pour vous au cours de toutes ces années?*

Le sous-titrage des émissions à la télé et du journal en particulier. Fax, gsm et internet étant récents et le pli de l'habitude de vivre en solitaire étant installé depuis longtemps; de là décalage dans mes mœurs. L'usage des mails, du fax, des sms m'oblige à RE-APPRENDRE à entrer en contact avec autrui, ce qui n'est pas naturel pour moi. (nécessité d'un psy pour moi parfois, pour apprendre à FAIRE FACE à la relation à l'autre, quel qu'il soit.)

(C'est la webcam qui a la préférence des sourds maîtrisant mal le français, car ils

peuvent "signer" devant la caméra, alors que moi je sais écrire.)

IV. *Avez-vous déjà été victime de ségrégation à l'égard des personnes invalides ?*

Dans l'enfance, durant les récréations à l'école, par exemple.

(En primaires, Marie-Anne a eu la chance d'aller dans l'école du village et d'avoir un instituteur qui lui redonnait le cours chez elle, le soir.)

V. *Selon vous, dans quel(s) domaine(s) est-il le plus urgent de progresser ?*

Que l'entourage familial accepte d'apprendre la langue des signes pour communiquer au plus tôt avec leur enfant sourd, ceci afin d'éviter que la ségrégation ne s'installe précocement dans le psychisme de l'enfant dans son milieu d'origine. Si l'enfant sourd a connu la ségrégation dans son propre milieu familial, dès les premières années de sa vie, il le sera aussi automatiquement à l'école, ailleurs et partout.

Jean-Luc Michaux, 49 ans, divorcé, 2 enfants. Malvoyant depuis 20 ans, totalement aveugle depuis peu.

I. *Dans la vie quotidienne, estimez-vous que le monde actuel est adapté aux personnes handicapées, et plus particulièrement aux aveugles et malvoyants ?*

Non. Les exemples de difficultés pour les malvoyants sont nombreux. Au niveau des transports, les horaires sont illisibles et les trains pas toujours annoncés au micro. Pour connaître les retards éventuels ou les numéros des quais, on se retrouve dans l'obligation de demander de l'aide à quelqu'un, ce qui n'est pas toujours facile : on ne trouve pas toujours des gens disposés à nous répondre.

Lorsqu'il s'agit de faire ses courses, la tâche n'est pas aisée non plus. Les prix sont mal indiqués et, tout comme les emballages, il est écrit petit. Il est fréquent de se tromper de produit, ou d'acheter des produits périmés, puisqu'on ne sait rien lire. Les déplacements à pied sont eux aussi un problème, car les obstacles sont nombreux : trous dans les trottoirs, panneaux, piquets... Le nouveau matériel urbain est design, mais TROP intégré au paysage. Par exemple, il est impossible pour moi de distinguer un piquet gris sur un trottoir gris. La liste est malheureusement encore longue...



**II. *Les aides pour les aveugles (associations, organismes, etc.) sont-elles nombreuses ?
De quels services les aveugles peuvent-ils bénéficier ?***

Les associations proposent des services assez diversifiés : services sociaux dans lesquels des assistants sociaux aident les aveugles dans les démarches administratives qu'ils doivent entreprendre. Aide scolaire, aide technique (dans le cadre scolaire : instruments permettant aux étudiants malvoyants de lire au tableau, par exemple) mais c'est malheureusement insuffisant pour être tout à fait intégré dans un cursus.

Les associations proposent un grand nombre d'activités, sportives entre autres. Elles permettent aussi d'accéder à la lecture : de nombreux livres sont disponibles sur cassette ou CD audio, selon le même principe que les bibliothèques classiques et ce, gratuitement. De plus, pas besoin de se déplacer puisque les supports sont envoyés par la poste.

III. *Quelle "révolution" d'ordre technique a-t-elle été la plus importante pour vous au cours de toutes ces années ?*

La synthèse vocale, qui est disponible sur beaucoup d'objets. Il ne s'agit pas seulement des ordinateurs ou des téléphones mais aussi, par exemple, aux ustensiles de cuisine (pots doseurs, etc.)

IV. *Avez-vous déjà été victime de ségrégation à l'égard des personnes invalides ?*

Si certaines personnes me regardent de travers, je ne les vois pas !

L'exemple récent le plus marquant est celui de la SNCB. Depuis un certain temps, l'éclairage du quai habituel du train que je prends pour rentrer chez moi ne fonctionnait plus, je suis donc allé demander s'il serait possible de le réparer. On m'a répondu que je n'avais qu'à m'arranger pour ne pas prendre le train quand il fait noir...

V. *Selon vous, dans quel(s) domaine(s) est-il le plus urgent de progresser ?*

Il est important de faciliter les déplacements des personnes handicapées.

Bibliographie

Sites web consultés :

- http://fr.wikipedia.org/wiki/Accessibilité_aux_personnes_handicapées, page consultée le 23/04/07
- <http://fr.wikipedia.org/wiki/Audioprothèse>, page consultée le 23/04/07
- http://fr.wikipedia.org/wiki/Fauteuil_roulant, page consultée le 22/04/07
- <http://www.acih-aam.be/actu.htm>, page consultée le 22/04/07 (téléchargement de la pétition jointe en annexe)
- <http://www.acih-aam.be/qui.htm>, page consultée le 22/04/07
- <http://www.acih-aam.be/revendi.htm>, page consultée le 22/04/07
- http://www.anlh.be/article.php3?id_article=92, page visitée le 22/04/07
- http://www.anlh.be/article.php3?id_article=99, page visitée le 22/04/07
- <http://www.apedaf.be/>, page consultée le 21/04/07
- <http://www.awiph.be/html/services/index.html>, page consultée le 21/04/07 (téléchargement du listing des institutions)
- <http://www.awiph.be/html/sites/index.html>, page consultée le 21/04/07
- http://www.awiph.be/html/vous/pershandicap/aides/formation_professionnelle.html, page consultée le 26/04/07
- <http://www.awiph.be/html/vous/projets/initiatives/initaitives04.html>, page consultée le 21/04/07
- <http://www.braille.be/fr/jobPol.asp>, page consultée le 24/04/07
- <http://www.braille.be/fr/services/insertion/centre.asp>, page consultée le 26/04/07
- <http://www.braille.be/fr/services/insertion/default.asp>, page consultée le 26/04/07
- http://www.braille.be/fr/services/insertion/formation_cible.asp, page consultée le 26/04/07
- <http://www.cfrp.be/objectifs.php>, page consultée le 21/04/07
- <http://www.chirurgie-orthopedique.be/index.html>, page consultée le 23/04/07
- <http://www.dyadis.org/fr/index.html>, page consultée le 22/04/07
- <http://www.ententecarolo.be/clubs.htm>, page consultée le 28/04/07
- <http://www.gamah.be/fr/documents.html>, page consultée le 22/04/07

- <http://www.gamah.be/fr/pedibus.html>, page consultée le 22/04/07
- <http://www.gamah.be/index.html>, page consultée le 22/04/07
- <http://www.geh.be/index.php?go=dossier&with=activites>, page visitée le 22/04/07
- <http://www.geh.be/index.php?go=dossier&with=hemiplegie>, page visitée le 22/04/07
- <http://www.geh.be/index.php?go=dossier&with=historique>, page visitée le 22/04/07
- http://www.h2000.be/mag_adresse.htm, page visitée le 22/04/07
- <http://www.handicap.fgov.be/fr/about/dgph.htm>, page consultée le 21/04/07
- <http://www.handicap.fgov.be/fr/about/politique.htm>, page consultée le 21/04/07
- <http://www.handicap.fgov.be/fr/citoyens/publications/guide/intro.htm>, page consultée le 21/04/07 (téléchargement des chapitres suivants : Accessibilité des bâtiments, Carte de stationnement, Paiement ou gratuité des emplacements de parking, Directives – Places de parking pour personnes handicapées, Transport en commun, AWIPH, Enseignement spécial et intégré, Logement)
- <http://www.handicap.fgov.be/fr/index.htm>, page consultée le 21/04/07
- http://www.handicoupe.com/Prothese/p_hist.htm, page consultée le 23/04/07
- http://www.handicoupe.com/Prothese/p_mat.htm, page consultée le 23/04/07
- http://www.handicoupe.com/Prothese/p_realise.htm, page consultée le 23/04/07
- <http://www.handiplus.com/index.php>, page consultée le 22/04/07
- http://www.handipole.org/index_fpe.htm, page consultée le 26/04/07
- <http://www.hvfe.be/portail/portal.php>, page consultée le 26/04/07
- <http://www.lalibre-accessible.be/>, page consultée le 09/03/07
- <http://www.lalibre-accessible.be/templates/Lalibre/BasseVision1/liens.php?css=1&color=1>, page consultée le 09/03/07
- <http://www.lalumiere.be/historiq.htm>, page consultée le 21/04/07
- http://www.lalumiere.be/serv_soc.htm, page consultée le 21/04/07
- <http://www.lekine.net/prof.php?file=histoire.htm>, page consultée le 23/04/07
- http://www.liguebraille.be/fr/ligue_braille/historique/default.asp, page consultée le 21/04/07
- <http://www.liguebraille.be/fr/services/>, page consultée le 21/04/07
- <http://www.natpro.be/jardin.htm>, page consultée le 28/04/07
- http://www.paralympic.org/release/Main_Sections_Menu/index.html, page consultée le 28/04/07
- <http://www.surdite.net/annuaire/pays/belgique.html>, page consultée le 21/04/07

- <http://www.tec-wl.be/index.aspx?PageId=633010959458653652>, page consultée le 22/04/07
- <http://www.tec-wl.be/index.aspx?PageId=633015138674881310#bus105>, page consultée le 22/04/07
- <http://www.tec-wl.be/index.aspx?PageId=633015138674881310>, page consultée le 22/04/07
- <http://www.vancouver2010.com/fr/WinterGames/Games/HistoryParalympics>, page consultée le 28/04/07

Ouvrages consultés :

- TINGRY Elisabeth, « Handicaps – Mieux vivre avec au quotidien : recours, aides, solutions », Librio
- VAN DYCK Herman, « Pas cela, ceci », La Ligue Braille asbl

Organismes ou entreprises contactés :

- Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs Francophones
- DYADIS asbl (Contact : Danny VANCOPPERNOLLE)
- Fédération Francophone des Sourds de Belgique (Aucune réponse)
- La Libre Belgique (Aucune réponse)
- La Ligue Braille
- Œuvre Nationale des Aveugles (Contact : Stéphanie MOERMANS, documentaliste)
- RTBF (requête n°62271) (Aucune réponse)
- RTL-TVI (Aucune réponse)
- TEC – Transport en commun en Wallonie (Aucune réponse)

Personnes consultées :

- GILLARD Catherine, sourde
- GILLARD Ghislain et Marie-Rose, parents d'une sourde
- GUSTIN Martine, sourde
- JACOBS Dominique, ex-femme d'un aveugle, sœur d'une sourde
- JACOBS Marie-Anne, sourde
- MAHAUX Laurent, aveugle
- MICHAUX Jean-Luc, aveugle
- MORALÈS Lucy, mère d'une sourde
- PIRONT Virginie, assistante sociale à l'Œuvre Nationale des Aveugles

www.vlo.be

Table des matières

Introduction	1
Il y a cinquante ans	2
Quelques grands pas	2
Technologies	2
Médical et paramédical	4
Evolution des mentalités	6
Vie quotidienne	7
Accessibilité des lieux	7
Transports	8
Autonomie	9
Vie professionnelle	10
Formations	10
Métiers	10
Loisirs	11
Sports	11
Culture	11
Activités manuelles	12
Conclusion	12
Annexes	14
Les organismes	14
Interviews	15
Marie-Anne Jacobs	15
Jean-Luc Michaux	16
Bibliographie	18